

Rapport comité sociétal 2024 - édité juin 2025

Table des Matières :

1. Membres du comité sociétal:	2
2. Rappel des missions du Comité Sociétal :	2
3. Révision de comptes et bilan 2024 :	2
4. Enjeux liés aux valeurs de Bees-Coop abordés en 2024	4
4.1 Gouvernance	4
4.2. Contribution économique de ses membres (marges et bénéfices)	5
4.3 Coopération entre les coopératives - promotion de circuits courts	5
4.4 Accès à l'alimentation - Engagement envers la communauté	6
5. Contact des coopérateur·rice·s vers le Comité Sociétal	6

1. Membres du comité sociétal:

André Degand, Axel Godin, Francesca Monteverdi, Olivier Demaret, Clémentine Balcells

Démissionnaire à l'AG du 15/06/2025 : Francesca Monteverdi.

2. Rappel des missions du Comité Sociétal :

Le comité sociétal veille au respect de la finalité sociale, des principes de fonctionnement participatif ainsi qu'à la bonne gestion des comptes et des ressources financières. Chaque année le CS contrôle de la bonne tenue des comptes de la coopérative et réalise un rapport sur les finalités et les valeurs de la BEES.

3. Révision de comptes et bilan 2024 :

Le résultat de cette année 2024 est très positif : **247 813 euros avant affectation.**

La proposition soumise à l'AG du 15/06/2025 est de les affecter de la manière suivante :

- 25 000€ en passif social ;
- 75 000€ en provision pour achat du bâtiment ;
- 130 000€ en réserve légale
- 17 000€ en bénéfice à reporter.

La proposition nous semble raisonnable et prudente, et à juste titre aux vues du contexte socio-économico-politique global dans lequel nous nous trouvons.

Les années précédentes étaient également très positives et les prévisions pour les années futures sont que la BEES dégage annuellement un bénéfice d'exploitation de l'ordre de 150 à 200.000€.

Suite à ce provisionnement de 2024, **l'ensemble des réserves et provisions atteint 1 000 000 d'euros.** Par rapport à l'utilisation des bénéfices cumulés, le comité sociétal a rendu un avis détaillé au point 4.2.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 12.3% par rapport à 2023. Le coût des ventes a quant à lui augmenté aussi, mais moins vite que le chiffre d'affaires : à hauteur de 9% environ. Cette situation nous amène à un bénéfice en croissance par rapport à 2023 également.

Concernant la marge sur les produits : le constat est toujours le même. La marge normale que Bees-Coop applique sur le prix de vente est de 20% du prix d'achat. Dans les faits ensuite, la marge réelle, après déduction des pertes et vols et autres paramètres incontrôlables, est d'environ 16.5%. Les 3.5 points de différences font partie de la vie normale du magasin, et restent bien inférieurs en moyenne à la grande distribution.

Contenu du compte de résultat :

- Le compte 608000 concerne les ristournes faites à Bees-Coop par des fournisseurs : le Comité Sociétal relève que ce montant est supérieur à celui de l'année précédente, tout en notant bien qu'il est en effet plus prudent de garder ce montant de côté et de ne pas l'attribuer à un autre poste du compte de résultat car il est susceptible de changer. Le Comité Sociétal prévoit pour l'année 2025 de détailler la composition de ce montant, pour comprendre d'où viennent ces ristournes. Il paraît en effet important vu les missions d'accès à une alimentation durable et sociale de Bees-Coop, de veiller à ce que les achats en gros et les relations de Bees-Coop avec des fournisseurs capitalistes ne portent pas préjudice à des producteurs, in fine, via la pression exercée sur les flux de marchandise. En ce sens, la décision du CC d'avoir au maximum 4 fournisseurs-maraîchers pour son approvisionnement est en contradiction avec ses missions, et est justifiée par la facilité des transactions via les grossistes.
- Nous remarquons également que le delta des stocks de marchandises est plus élevé que l'année précédente. Ceci nous a été expliqué par l'Organe d'Administration : le montant du stock normal du magasin s'élève environ à 170 000€ en moyenne sur l'année. Ici, l'augmentation est principalement due aux fêtes de fin d'année, et au fait que le compte de résultat est établi au 31/12/2024. En effet, si une année les achats aux alentours des fêtes sont plus importants, alors cela se voit plus vite dans l'enregistrement comptable des stocks, cela reste tout à fait normal.

Contenu du bilan :

- Bees-Coop SCRL complète de 30 000€ les fonds de l'ASBL qui permettent de payer certain·e·s salarié·e·s sur des subsides, qui ne peuvent pas être captés par la coopérative, mais seulement par une structure d'ASBL. Nous précisons qu'il fait du sens que ces personnes salariées soient rémunérées in fine, à la fois sur du temps de projet via des subsides, et à la fois par les fonds de Bees-Coop SCRL, puisque leur temps de travail n'est pas seulement dédié aux projets notamment concernant les projets autour de la sécurité sociale de l'alimentation, mais également au magasin et à la vie normale de Bees-Coop.

- On peut observer par rapport aux années précédentes, une diminution des actifs immobilisés au bilan. Cela est simplement dû aux amortissements, qui sont des opérations comptables normales sur des investissements, qui attestent de la diminution de leur valeur comptable au fur et à mesure de leurs années d'utilisation. Cette année, il y a tout de même eu quelques investissements (notamment le monnayeur), mais ils ont été moins importants que le total des amortissements des investissements déjà effectués les années précédentes, d'où un delta négatif.

4. Enjeux liés aux valeurs de Bees-Coop abordés en 2024

4.1 Gouvernance

En 2024, Le CS avait émis les recommandations suivantes :

- Continuer à encourager la participation aux décisions des coopérateur·rice·s via les sondages, tirage au sort, etc
- Analyser l'évolution du nombre de coopérateur·rice·s et des infos dont on dispose à leur sujet (shifter·euse·s régulier·ère·s/volant·e·s , communes, h/f, âges, autres?)
- Améliorer le traitement des suggestions produits que les membres peuvent faire via le formulaire online
- Procéder à ce que des feedbacks soient fournis par newsletter concernant les résultats des sondages (en 2023, il était question de l'ouverture du magasin aux non-membres pendant l'été)
- Rédiger un "guide du sondage", dans la continuité de la nouvelle gouvernance de Bees-coop.

Le Comité Sociétal (CS) avait également contribué à définir le **nouveau cadre de Gouvernance** au sein de la BEES (nouveau ROI adopté en fin 2023 en AG). Celui-ci définit différentes modalités de participation des coopérateur·rice·s, avec plus de flexibilité (Assemblées tirées au sort - ATAS, sondages, participation de coopérateur·rice·s tiré·e·s au sort au Comité de Coordination ...). Et avait émis dans son rapport précédent un encouragement à persévérer dans ces différents processus participatifs.

A ce jour, il n'y a pas encore eu d'Assemblée tirée au sort malgré que le CS ait souligné en 2024 que l'organisation d'ATAS serait pertinente afin de discuter de l'utilisation des réserves financières ; de la gestion des déchets (notamment la mise à disposition gratuite de sacs en papier); ou encore de la **formation des marges** comme le CC s'y est engagé dans son plan d'action de l'année passée.

En 2024, un sondage a été communiqué aux coopérateur·rice·s. Il concernait la demande de subside pour un projet pilote de communauté d'énergie qui pourrait être initié par la Bees-Coop.

Un autre sujet abordé par le CS en 2024 concernait la transparence des décisions prises par le CC. Le ROI prévoit que celles-ci puissent être consultées par les coopérateur·rice·s. Ici aussi les newsletters seraient un moyen opportun de publicité pour la liste des décisions prises.

Les recommandations suivantes sont donc d'application :

- Continuer à encourager la participation aux décisions des coopérateur·rice·s via les sondages, tirage au sort, etc. Renforcer le groupe participation puisqu'aucune ATAS n'a encore pu être organisée. Le CS rappelle aussi qu'un sondage/ATAS peut être demandé par l'AG (voir ROI).
- Analyser l'évolution du nombre de coopérateur·rice·s et des infos dont on dispose à leur sujet (shifter·euse·s régulier·ère·s/volant·e·s, communes, h/f, âges, autres?)
- Fournir des feedbacks par newsletter concernant les résultats des sondages (en 2024, il était question de la création d'une Communauté d'Énergie).
- Auxquelles on peut ajouter de faire la publicité des décisions prises par le CC.

En 2025, un sondage concernait la fermeture de Bees-Coop à l'occasion de l'appel à la grève nationale du 31 mars 2025. Ce deuxième sondage concerne donc plutôt les activités de 2025, mais il nous paraissait important de le mentionner ici tout de même. Ici, les résultats ont été communiqués aux coopérateur·rice·s via newsletter.

4.2. Contribution économique de ses membres (marges et bénéfices)

Suite à ce provisionnement de 2024, le montant de la réserve financière de BEES atteint le million d'euros.

En septembre 2024, le CC a pris la décision de ne permettre d'ouvrir la discussion sur l'utilisation de la réserve financière qu'une fois le million d'euros dépassé. **Le CS enjoint le CC à mettre rapidement en place un cadre participatif (prévu par le ROI version 12/2023) pour discuter de ce sujet.**

Début 2024, concernant **l'utilisation des bénéfices cumulés** dans le cadre d'une décision d'investir une partie des bénéfices dans des organismes financiers, le CS s'était posé les questions suivantes quant à l'utilisation de cette réserve financière :

- si on accumule les bénéfices, les marges ne sont-elles pas trop élevées ? Diminuer les marges permettrait un accès au magasin à des personnes avec moins de ressources (par exemple avec des actions spécifiques pour ce type de personnes - à faire idéalement avec un organisme tiers ?)
- faut il des provisions pour ces investissements (achat garage?) comme proposé dans les comptes chaque année?
- aider les organisations partenaires/similaires directement et/ou indirectement. Directement, on pourrait aider en finançant un fonds de solidarité interne / aider les maraîchers (prêt) / indirectement, via Credal via un fonds sur la thématique alimentaire.

Dans son précédent rapport, le CS avait émis une suggestion concernant l'utilisation de sachets kraft en magasin, car cela entrainait en tension avec les objectifs de la Bees-Coop de limitation des emballages alimentaires. Le groupe Participation a pris cette question en charge en 2024, a d'abord envisagé une ATAS, pour ensuite s'orienter vers un sondage et a finalement opté pour une mention dans une newsletter pour la sensibilisation des utilisateur·rice·s de sachets krafts et de boîtes d'œufs, pour améliorer leur réutilisation.

Des discussions et un travail au niveau du Comité de Coordination, (auquel le Comité Sociétal est invité à participer), ont été menés sur le sujet des prêts de trésorerie à d'autres organismes d'économie sociale. En 2024, il y a notamment eu un prêt à destination de FinCommon à hauteur de 100 000€. La position du CS était la suivante: *"On est de nouveau en train de bloquer un montant de trésorerie BEES (même si le montant ne constitue pas un risque majeur) SANS aucun travail d'implication/lignes directrices des coopérateurs. De plus, le projet visé est la rénovation des kots, ce qui est assez éloigné des objectifs de BEES. Le CS se prononce **contre**. Mais on devrait faire un sondage/travail d'implication des coop sur l'allocation des bénéfices."*

4.3 Coopération entre les coopératives - promotion de circuits courts

En 2024, peu de thèmes relatifs au sujet des circuits courts ont été abordés par le

Comité Sociétal. Cependant, concernant les perspectives 2025 pour le comité, nous avons mis à l'ordre du jour une étude et une discussion concernant la prévalence de produits Biofresh dans le magasin, et l'impact de ce fournisseur sur les producteur·rice·s du fait de sa démarche capitaliste. De plus, comme mentionné plus haut, nous allons détailler le montant des ristournes fournisseurs qui se trouvent en augmentation dans les comptes et bilan de la Bees-Coop.

4.4 Accès à l'alimentation - Engagement envers la communauté

Pendant l'année 2024, Bees-Coop a poursuivi son projet pilote de sécurité sociale de l'alimentation à Schaerbeek, en partenariat avec le CPAS 1030. A consulter via ce lien le rapport d'évaluation de la mise en oeuvre de ce projet pilote, publié en janvier 2024, en concertation avec FIAN Belgium : [Evaluation du projet pilote BEES coop – Collectif de réflexion et d'action sur une Sécurité Sociale de l'Alimentation \(CréaSSA\)](#)

A l'heure actuelle, pour 2025, le financement pour la poursuite de ce projet n'est pas encore assuré, en l'absence de gouvernement pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce projet s'inscrivant dans une dynamique politique et revendicative plus large que le magasin de la Bees-Coop, sa continuité en est assurée par la création de l'ASBL CLASS (Caisse Locale d'Alimentation Solidaire à Schaerbeek). Voir notamment ici : [Commerces participants - La CLASS](#)

Pour le Comité Sociétal, ce projet pourrait être une des pistes très sérieuses et intéressantes pour l'utilisation d'une partie des provisions engrangées par la Bees-Coop, mentionnées plus haut dans ce présent rapport.

5. Contact des coopérateur·rice·s vers le Comité Sociétal

Le Comité Sociétal a également pour mission d'être un point de contact avec les coopérateur·rice·s qui ont à cœur de discuter d'un sujet particulier qui toucherait à l'objet social de la Bees-Coop (l'adresse mail du CS est disponible sur le site internet de la Bees-Coop).

En 2024, une coopératrice a fait appel à nous au sujet du RGPD (Règlement Général de Protection des Données) à la Bees-Coop et de l'utilisation des données de ses membres. Cette même coopératrice avait également des questionnements concernant la présence de la Bees-Coop sur différents réseaux sociaux pour la promotion de ses activités aux membres et aux non-membres. La Bees-Coop utilise en effet ponctuellement Facebook, notamment pour promouvoir des activités dans le quartier. Malheureusement, la Bees-Coop ne serait pas pour le moment en mesure d'être active sur des réseaux sociaux alternatifs (tels que Mastodon), par manque de moyen et car ces réseaux ne remplissent pas encore tous les critères d'accessibilité qui seraient pertinents pour atteindre les personnes non-membres de Bees-Coop,

notamment dans le quartier.

La Bees-Coop utilise toujours, comme moyen principal de communication avec ses membres, le système de newsletter, qui n'est pas un réseau social, mais qui reste le moyen de communication le plus direct vers les membres.

Concernant le RGPD cependant, la coopératrice qui en a fait la demande a été redirigée vers une salariée afin qu'elles conviennent ensemble si quelques shifts pourraient être valorisés pour effectuer un audit de l'utilisation que fait Bees-Coop des données des membres.